

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi sept février deux mille dix-sept à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mmes LEVEQUE, BURY, MM. COQUIN, VIVET, CONSTANTIN et Q. HOLVOET.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. ROBAR a donné pouvoir à M. HUBERT, Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

ABSENT EXCUSÉ : M. PAROLARI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BEROS.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

Le compte rendu est approuvé. Il est procédé à son émargement.

2 – REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « BRIE DES RIVIÈRES ET DES CHÂTEAUX » (CCBRC)

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) transfère de droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effectivement prise en charge par la CCBRC , le 17 mars prochain sauf dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'acceptabilité.

La commune de Champeaux ne souhaite pas perdre sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

En effet, ce PLU vise à maîtriser sur le territoire de Champeaux, le cadre de vie, notamment le développement au niveau de l'habitat, des commerces, des activités ...

L'ensemble des communes membres de la CCBRC ne souhaite pas le transfert de leur PLU.

À l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

✓ **REFUSE** le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux »

3 - FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR) – SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « BRIE DES RIVIÈRES ET DES CHÂTEAUX » (CCBRC)

Monsieur HUBERT, 1^{er} adjoint, rappelle que le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été instauré en 2010 en compensation de la suppression de divers taxes et notamment de la Taxe Professionnelle, versées aux communes.

Le FNGIR est alimenté par le versement d'une contribution des communes bénéficiaires de revenus supplémentaires lors de cette mise en place au bénéfice des communes ayant subi une perte de revenus.

Comme il a été indiqué lors du vote des statuts de la CCBRC en Conseil Municipal du 8 novembre 2016, le mode de fiscalité retenu par la CCBRC est celui de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans ce cadre la CCBRC doit substituer aux communes pour la contribution au FNGIR ou pour percevoir la compensation.

Le montant fixe de cette contribution pour la mairie de Champeaux est d'environ 66 769.€.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition et rappelle que son application est subordonnée à une délibération concordante prise régulièrement par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (délibération n° 2017-10 du 12 janvier 2017).

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

✓ **DÉCIDE** que la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » se substitue à la Commune pour prendre en charge son prélèvement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

4 - SyAGE – ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

La Communauté de Communes du Provinois souhaite adhérer au SyAGE (Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux).

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✚ **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Provinois pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE » du Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres (SyAGE).

5 - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE LA MAIRIE

La chaudière de la mairie, vétuste, est définitivement tombée en panne début janvier 2017. Il a été décidé de la remplacer. Le montant de la nouvelle chaudière de marque DE DIETRICH s'élève à 2 471 € HT auquel s'ajoute les frais de désembouage et de fournitures diverses pour un montant total HT de 3 751,38 € soit TTC de 3 957,75 €.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** la dépense de remplacement de la chaudière de la Mairie pour un montant TTC de 3 957,75 €.

6 - AUTORISATION DE DÉPENSES EN INVESTISSEMENT 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET SUR LE BUDGET COMMUNAL M14

le Budget Primitif 2017 n'étant pas encore voté, il convient tout de même d'honorer les dépenses imprévues avant ce vote, en particulier le remplacement de la chaudière, le diagnostic amiante pour la réfection de la cour de l'école, l'achat de chaises pour la salle des mariages.

VU l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'exécutif d'une collectivité locale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

À l'unanimité, après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

➤ **DÉCIDE l'ouverture de crédits d'investissement au budget 2017 d'un montant de 38 669€**

➤ **DÉCIDE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement constatées en 2016 pour le budget communal M14 ;

Chapitre	Dépenses inscrites au budget 2016	1/4 du budget 2016	Dépenses à engager	société	Chap.	TTC
20	23 000 €	5 750 € >>>>	diagnostic amiante	Diag BI	20	895,20 €
21	131 676 €	32 919 € >>>>	chaudière	Euro GAZ	21	3 957,75 €
		>>>>	chaises	Le chaisier	21	1 182,72 €

7 - VOTE DES RESTES À RÉALISER 2016 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT M49

Compte tenu du transfert à la CCBRC de la compétence Eau et Assainissement et afin de permettre la continuité des travaux en cours, il convient de valider dès aujourd'hui les restes à réaliser suivants sur le budget de l'eau et de l'assainissement M49 pour l'année 2016, :

INVESTISSEMENT DÉPENSES					
Libellé du chapitre	Budget cumulé	Réalisations	Reste à fin 2016	RESTES A RÉALISER	Société
20- Immobilisations incorporelles	28 216,00	10 577,96	17 638,04	8 561,52	TEST INGENIERIE
21- Immobilisations corporelles	15 000,00	5 417,26	9 582,74	7 398,00	LA LIMOUSINE
23- Immobilisations en cours	224 000,00	1 437,60	222 562,40	222 000,00	LA LIMOUSINE
INVESTISSEMENT RECETTES					

Libellé du chapitre	Budget cumulé	Réalisations	Reste à fin 2016	RESTES A RÉALISER	Société
16-Emprunts	125 000,00		125 000,00	125 000,00	Prêt Caisse d'Épargne

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
 ➤ **VALIDE** les restes à réaliser sur le budget de l'eau et de l'assainissement M49.

8 - TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DES POURTOURS DES FOSSÉS – APPROBATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE ET DU FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL

Ces travaux concernent l'aménagement d'un trottoir et de 3 ralentisseurs. Il convient d'approuver le plan de financement ci-dessous et de demander les subventions auprès du Département pour le Fonds d'Équipement Rural (FER) et pour la réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur Vincent ÉBLÉ.

PLAN DE FINANCEMENT H.T. :

Création d'un trottoir	37 480,00 €
Création de 3 dos d'âne	11 400,00 €
Honoraires du Maître d'œuvre	3 500,00 €
TOTAL	52 380,00 €
Réserve parlementaire 50%	26 190,00 €
Fonds d'Équipement Rural (Conseil Départemental) 30 %	15 714,00 €
Autofinancement communal 20 %	10 476,00 €

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le projet d'investissement.

➤ **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.

➤ **AUTORISE** le Maire à demander à Monsieur le Sénateur Vincent ÉBLÉ une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire à hauteur de 50%.

➤ **AUTORISE** également le Maire à demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural à hauteur de 30%.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Columbarium

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un columbarium de 12 cases sera installé dans le cimetière communal courant mars 2017. Dans chaque case, il peut être déposé 4 urnes.

Dates des prochaines élections

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections :

Présidentielles les dimanches 23 avril et 7 mai 2017,

Législatives les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Il demande aux Conseillers Municipaux de se rendre disponibles pour tenir les bureaux de vote.

SMETOM

Monsieur le Maire informe que Messieurs COQUIN et VIVET sont reconduits dans leur délégation auprès du SMETOM ;

Information sur les cartes d'identité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir du 28 février 2017, les demandes de cartes d'identité devront être déposées dans les Mairies délivrant les passeports. Pour CHAMPEAUX, ce sera NANGIS ou MELUN. La liste complète des communes autorisées à instruire ces demandes sera affichée en mairie et distribuée dans Vi@champeaux.

Réunion du SyAGE

Monsieur COQUIN signale qu'il a assisté à la réunion du SyAGE sur le vote du budget. La participation de notre Commune s'élève à 132 € pour 2017.

À propos de la balayeuse

Monsieur VIVET a vu passer la balayeuse dans CHAMPEAUX et s'étonne car il avait été question d'annuler cette prestation. Monsieur le Maire lui répond que Monsieur GUERIN ayant été transféré à la CCBRC, il a dû réorganiser le travail avec les agents. De plus il avait été envisagé le recrutement d'un agent à temps non complet mais le budget actuel ne le permet pas.

Travaux de SOBECA

Monsieur VIVET s'interroge sur les travaux en cours dans CHAMPEAUX réalisés par l'entreprise SOBECA. Monsieur le Maire lui répond que cette entreprise travaille pour ENEDIS (anciennement ERDF), ils remettent à neuf les réseaux haute tension.

Information sur le passage de la fibre à CHAMPEAUX

Monsieur le Maire informe qu'il a sa première réunion vendredi matin à propos de la fibre numérique.

***Le Conseil Municipal n'ayant plus aucune question, la séance est levée à 19h20
Et la parole est donnée au public.***

Monsieur LOLLIER signale qu'il a lu dans la République de Seine et Marne du 6 février dernier que l'eau à CHAMPEAUX n'était pas bonne du tout. Monsieur le Maire rappelle que seule la canalisation rue du moulin de Chaunoy est affectée par la pollution. L'Agence Régionale de la Santé effectue régulièrement des analyses et n'a signalé aucune autre anomalie. Il demandera un droit de réponse à la Nouvelle République.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19h30.